

39 %
personnes
couvertes

13 129
allocataires

En Lozère, 30 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la CCSS, soit 39% de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 26,3% à 55,6% selon les communautés de communes.

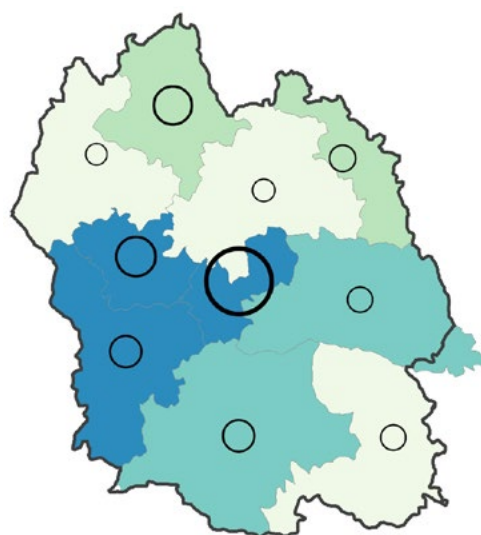
Le département se caractérise par une forte proportion d'allocataires isolés sans enfants et par un poids plus faible de couples avec enfants et de familles monoparentales qu'au niveau national. **839 étudiants bénéficient d'une aide**, soit 6% de l'ensemble des allocataires (valeur identique au niveau national).

Les aides versées par la CCSS visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 16% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (18% au niveau national).

3 800 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, **ce qui représente**

36 % des allocataires du département, une pauvreté restant moins marquée qu'au niveau national (41%). **Dans ces foyers précaires, vivent 2 639 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Part des habitants couverts par la Caf

- 26,3% à moins de 34,1%
- 34,1% à moins de 36,2%
- 36,2% à moins de 38,8%
- 38,8% à moins de 55,6%
- communes d'EPCI autre département

Nombre d'allocataires Caf par EPCI

- 4 085
- 2 042
- 408

Sources : Caf 31/12/2017 et Insee RP 01/01/2014
©Geofla*2.0 IGN 2015



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



Zoom sur
le recouvrement des
pensions alimentaires

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



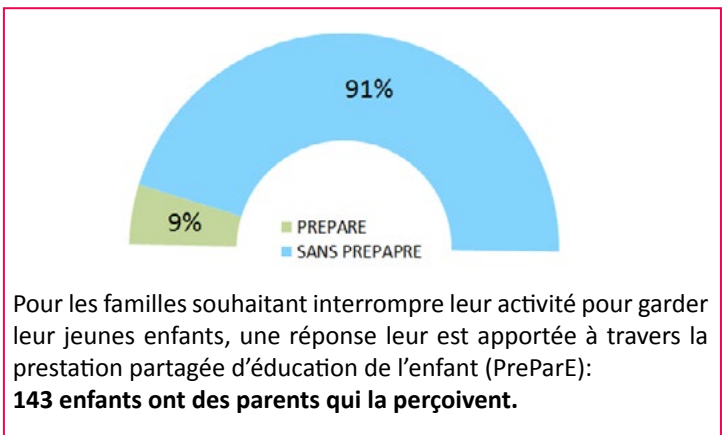
Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2015
©Geofla*2.0 IGN 2015

La CCSS soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. **1300 places sont disponibles pour les familles**, dont 640 places auprès d'assistants maternels.

La Lozère, avec **69 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les hautes capacités d'accueil des départements de France (moyenne nationale à 56%).

Ce résultat est en partie imputable à une préscolarisation importante des enfants (avant 3 ans).

Enfants couverts par la prestation PreParE



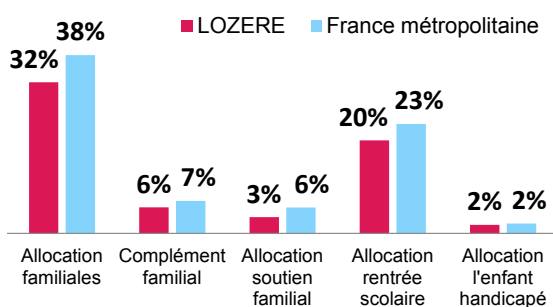
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeunes enfants, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE): **143 enfants ont des parents qui la perçoivent.**

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2017

La CCSS contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **32 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % perçoivent un complément familial,

> **20 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> **3 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,

> **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les établissements et actions financés en 2017

- 4 structures avec actions Reaap
- 3 Clas
- 1 service de Médiation familiale
- 3 Laep

La Caf témoigne également d'un engagement important de **soutien à la parentalité**. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

En 2017, la CCSS y a consacré un budget de **97 000 €**.

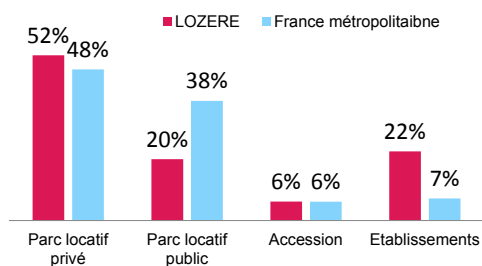
Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

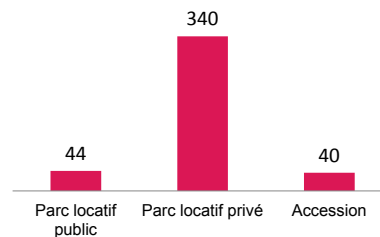


Source : Caf 2017

Au mois de décembre 2017, **6 700 foyers** reçoivent une aide au logement de la part de la CCSS.

Cela représente une population de **11 200 personnes**, soit **15% de la population totale du département**. La Lozère se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif privé et en établissements qu'au niveau national.

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2017

Après perception des aides au logement, **près de 400 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Le type de parc se révèle un facteur essentiel. En Lozère, dont le parc locatif privé est majoritaire avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40% de leur revenu pour se loger est presque multiplié par 9 par rapport au parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



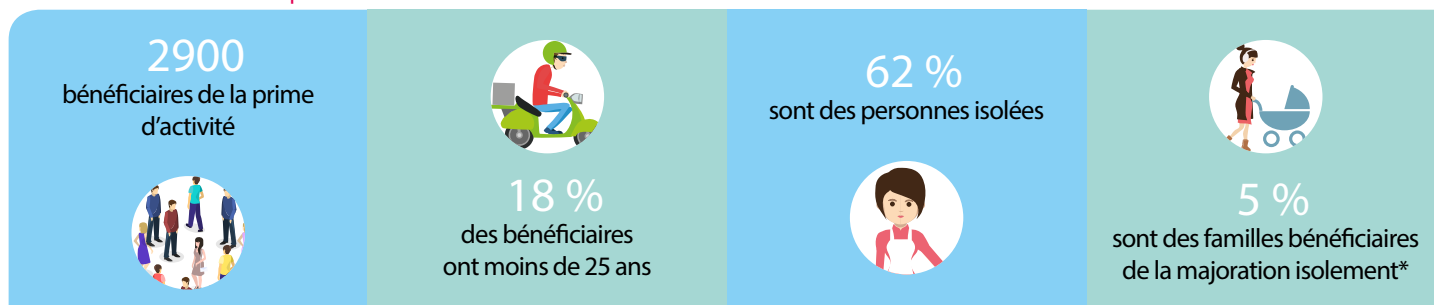
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

> Le versement du **Revenu de solidarité active (Rsa)** à **1 100 foyers** sur le territoire lozérien.

> **2 900 allocataires lozériens bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 274 foyers en 2017.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.



aripa

L'agence de recouvrement
des impayés
de pensions alimentaires

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

En Lozère, 453 allocataires sont bénéficiaires de l'Allocation de Soutien Familial, concernant 666 enfants. L'Asf est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent. La CCSS engage alors une procédure de recouvrement pour récupérer la pension alimentaire auprès de l'autre parent.

Créée en janvier 2017, l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, Aripa, est gérée par le réseau des Caf et la Msa. **Son objectif : simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations** et en particulier, pour les familles monoparentales. L'Agence permet un recouvrement plus réactif auprès des parents débiteurs dès le premier mois de retard et jusqu'à 24 mois d'impayés de pensions alimentaires directement auprès d'un tiers (employeur, organisme bancaire...).

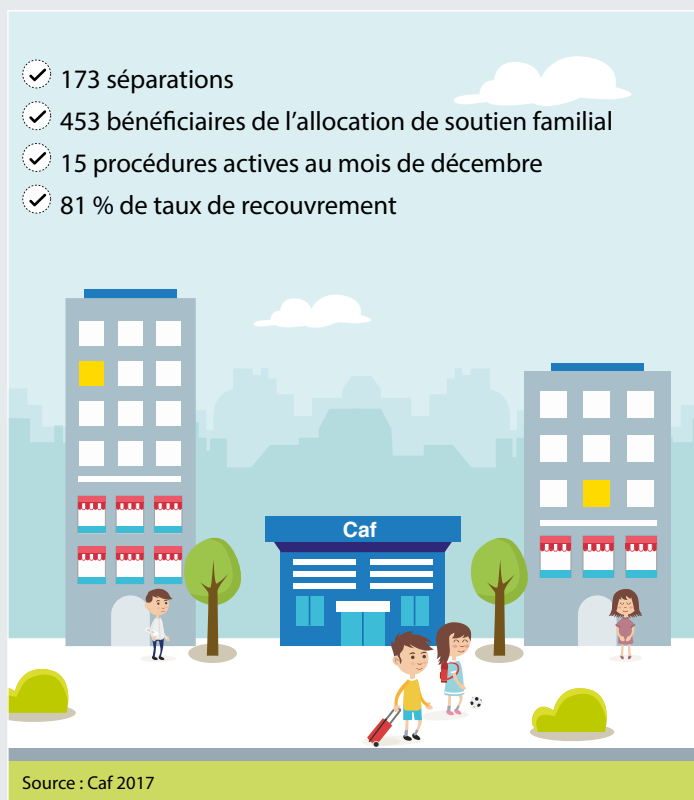
En Lozère, 15 procédures étaient en cours au mois de décembre 2017. **Le taux de recouvrement, pourcentage des créances récupérées, atteint 81 %.**

Contactez l'Aripa :

- > Une plateforme téléphonique dédiée au 0821 222 222
- > Un site internet www.pension-alimentaire.caf.fr

L'Aripa en quelques chiffres en Lozère en 2017

- ✓ 173 séparations
- ✓ 453 bénéficiaires de l'allocation de soutien familial
- ✓ 15 procédures actives au mois de décembre
- ✓ 81 % de taux de recouvrement



POUR ALLER PLUS LOIN...

Population couverte par la Caf :

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

Capacité théorique d'accueil :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Taux d'effort net :

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Revenu par unité de consommation :

Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>